

TARIF POUR REFACTURATION DES COÛTS D'UTILISATION DU RESEAU DE TRANSPORT

IEH

RESUME DES TARIFS A FACTURER

	Trans MT	26-1 kV	Trans BT	BT
A Utilisation du reseau				
A 1 Coûts de dossier				
A 2 Puissance souscrite et complémentaire: € /kW (€/kWh en BT)	29,4182971	29,6153263	30,8405323	0,0047230
Terme exprimé en €/kW pour les groupes d'utilisateurs réseaux Trans MT, 26 - 1 kV et Trans BT ; Exprimé en €/kWh pour la BT Définition de la puissance annuelle souscrite prise en compte (kW) voir Remarques (*) En ce qui concerne le cas particulier de la refacturation des coûts d'utilisation du réseau de transport, il est fait référence à un coefficient de simultanéité. Celui-ci se monte à 90% pour le groupe Trans MT et 75% pour les groupes 26-1kV et Trans BT				
A 3 Gestion du système € /kWh	0,0011442	0,0011753	0,0012239	0,0014291
Sous-total utilisation du reseau				0,0061522
B. Services auxiliaires				
B 1 Réglage primaire de la fréquence, réglage de l'équilibre secondaire et service du black-start (inc.compensation des pertes) € /kWh	0,0010889	0,0011396	0,0011996	0,0014559
B 2 Réglage de la tension et de la puissance réactive € /kWh	0,0001615	0,0001659	0,0001727	0,0002017
B 3 Levée des congestions € /kWh	0,0000588	0,0000605	0,0000630	0,0000735
Sous-total services auxiliaires				0,0013659
C. Autres postes tarifaires				
C 1 Financement de mesures de promotion d'URE				
C 2 Redevance pour occupation du domaine public € /kWh	0,0002339	0,0002387	0,0002387	0,0002629
C 3 Clients protégés € /kWh				
C 4 Cotisation fédérale				
C 4 1 Financement des frais de fonctionnement de la CREG € /kWh				
C 4 2 Financement des obligations découlant de la dénucléarisation des sites nucléaires BP1 et BP2 situées à Mol-Dessel € /kWh				
C 4 3 Financement de la politique fédérale de réduction des émissions de gaz à effet de serre (raccordement Eolien Offshore) € /kWh	0,0001413	0,0001442	0,0001442	0,0001588
C 4 4 Obligations de service public € /kWh				
Total C 4 (cotisation fédérale)		0,0001442	0,0001442	0,0001588
Total C : autres postes tarifaires		0,0003829	0,0003829	0,0004217
Total A + B (total hors autres postes tarifaires)				0,0025412
Total A + B + C				0,0029241
		0,0030421	0,0083050	

REMARQUES :

La puissance souscrite = la puissance mise à disposition telle que définie ci-après.

La puissance mise à disposition (kW) est déterminée sur base de la puissance maximale quart-heure, prélevée en heures pleines ou en heures creuses, au cours des 12 derniers mois roulants, mois de facturation compris.

Pour les groupes de clients Trans MT, 26 - 1 kV et Trans BT le prix moyen, exprimé par kWh découlant de l'application du terme de puissance et des termes proportionnels applicables à l'énergie active transportée à l'exception de la cotisation fédérale, la redevance pour occupation du domaine public et la surcharge pour clients protégés, est limité par un prix maximum au niveau de : 13 euro/MWh.

Le terme de puissance (kW) sera facturé même si, pour un mois donné, il n'y a pas de prélèvements d'énergie.